

**N° OJ : 125****Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2019****Objet : Sports.- Subside à l'asbl Shinobis Riders : 6.000,00 EUR.**

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Shinobis Riders afin de mener à bien ses missions ;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2019;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer un subside pour un montant de 6.000,00 EUR à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2019 à l'attention de l'asbl Shinobis Riders pour l'organisation de la coupe du monde de Rollersoccer.

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2019

Annexes :